



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

11 Laurier St./11, rue Laurier

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)

Terrasses de la Chaudière

4th Floor, 10 Wellington Street

4th étage, 10, rue Wellington

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet NICEMS NATIONAL INTEGRATED COMPLIANCE AND ENFORCEMENT MANAGEMENT SOI	
Solicitation No. - N° de l'invitation HT372-192532/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client HT372-192532	Date 2021-07-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-152-39547	
File No. - N° de dossier 152xl.HT372-192532	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-08-23 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grant, Ryan	Buyer Id - Id de l'acheteur 152xl
Telephone No. - N° de téléphone (873) 355-1916 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

L'amendement 003 à la sollicitation est relevé à:

1. Mise à jour Partie 7 – Clauses du Contrat Subséquent;
 2. Mise à jour Annexe B – Base de Paiement;
 3. Mise à jour Annexe D – Définitions and Interprétations; et
 4. Répondre aux questions de l'industrie.
-

1.0 Mise à jour Partie 7 – Clauses du Contrat Subséquent

À la Section 7.1.2 Bien ou services optionnels, **SUPPRIMER** les articles (ii), (iii) dans leur intégralité et **INSÉRER** ce qui suit:

- (ii) **Possibilité d'acheter des Licences supplémentaires pour les utilisateurs internes pendant la période de mise en œuvre:** Le contractant accorde l'option irrévocable d'acquérir des Licences d'utilisateur interne supplémentaires pour que des Utilisateurs internes supplémentaires puissent utiliser le Logiciel sous licence selon les mêmes conditions. Le contractant convient qu'il sera payé conformément aux dispositions applicables énoncées à l'annexe B – Base de paiement.
- (iii) **Possibilité d'acheter des Licences supplémentaires pour les utilisateurs internes après la période de mise en œuvre :** Le contractant accorde l'option irrévocable d'acquérir des Licences d'utilisateur interne supplémentaires pour que des Utilisateurs internes supplémentaires puissent utiliser le Logiciel sous licence selon les mêmes conditions. Le contractant convient qu'il sera payé conformément aux dispositions applicables énoncées à l'annexe B – Base de paiement.

À la Section 7.1.2 Bien ou services optionnels, **INSÉRER** ce qui suit:

- (viii) **Possibilité d'acheter des Licences supplémentaires pour les utilisateurs externes après la période de mise en œuvre:** Le contractant accorde l'option irrévocable d'acquérir des Licences d'utilisateur externe supplémentaires pour que des Utilisateurs externes supplémentaires puissent utiliser le Logiciel sous licence selon les mêmes conditions. Le contractant convient qu'il sera payé conformément aux dispositions applicables énoncées à l'annexe B – Base de paiement.

À la Section 7.13 Base de Paiement, **SUPPRIMER** les articles (e), (f) dans leur intégralité et **INSÉRER** ce qui suit:

- (e) **Licences d'utilisateur interne supplémentaires facultatives pendant la période de mise en œuvre:** Si le Canada décide d'exercer l'option d'achat de licences d'utilisateur interne supplémentaires pour l'utilisation du logiciel sous licence par des utilisateurs internes supplémentaires, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix ferme (par utilisateur) indiqué à l'annexe B, plus les taxes et droits de douane applicables. **Services de maintenance et de soutien relatifs aux Licences d'utilisateurs internes supplémentaires pendant la période de mise en œuvre.** Afin de tenir compte de la date commune d'achèvement pour des services de maintenance et de soutien, le Canada paiera un montant fondé sur le prix annuel ferme divisé par 365 jours et ensuite multiplié par le nombre de jours restant jusqu'à la date d'achèvement des services de maintenance. Pendant toute année subséquente au cours de laquelle le Canada exerce l'option d'achat de services de maintenance et de soutien, le montant total s'appliquera aux logiciels sous licence existants. **Pour l'hébergement et les services connexes à l'hébergement sur des licences**

supplémentaires d'utilisateur interne pendant la période de mise en œuvre: Afin de prévoir une date de résiliation commune pour l'hébergement et les services de soutien connexes à l'hébergement, le Canada paiera un montant basé sur le prix annuel ferme divisé par 365 jours, puis multiplié par le nombre de jours jusqu'à la date de résiliation commune de l'hébergement. Pour toute année ultérieure au cours de laquelle le Canada exerce son option d'obtenir l'hébergement, le montant total s'appliquera sur le logiciel sous licence existant.

- (f) **Licences d'utilisateur interne supplémentaires facultatives pour la période après la mise en œuvre:** Si le Canada décide d'exercer l'option d'achat de licences d'utilisateur interne supplémentaires pour l'utilisation du logiciel sous licence par des utilisateurs internes supplémentaires, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix ferme (par utilisateur) indiqué à l'annexe B, plus les taxes et droits de douane applicables. **Services de maintenance et de soutien relatifs aux Licences d'utilisateurs internes supplémentaires pour la période après la mise en œuvre:** Afin de tenir compte de la date commune d'achèvement pour des services de maintenance et de soutien, le Canada paiera un montant fondé sur le prix annuel ferme divisé par 365 jours et ensuite multiplié par le nombre de jours restant jusqu'à la date d'achèvement des services de maintenance. Pendant toute année subséquente au cours de laquelle le Canada exerce l'option d'achat de services de maintenance et de soutien, le montant total s'appliquera aux logiciels sous licence existants. **Pour l'hébergement et les services connexes à l'hébergement sur des licences supplémentaires d'utilisateur interne pour la période après la mise en œuvre:** Afin de prévoir une date de résiliation commune pour l'hébergement et les services de soutien connexes à l'hébergement, le Canada paiera un montant basé sur le prix annuel ferme divisé par 365 jours, puis multiplié par le nombre de jours jusqu'à la date de résiliation commune de l'hébergement. Pour toute année ultérieure au cours de laquelle le Canada exerce son option d'obtenir l'hébergement, le montant total s'appliquera sur le logiciel sous licence existant.

À la Section 7.13 Base de Paiement, **INSÉRER** ce qui suit :

- (t) **Licences d'utilisateur externe supplémentaires facultatives pour la période après la mise en œuvre:** Si le Canada décide d'exercer l'option d'achat de licences d'utilisateur externe supplémentaires pour l'utilisation du logiciel sous licence par des utilisateurs externes supplémentaires, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix ferme (par utilisateur) indiqué à l'annexe B, plus les taxes et droits de douane applicables. **Services de maintenance et de soutien relatifs aux Licences d'utilisateurs externes supplémentaires pour la période après la mise en œuvre:** Afin de tenir compte de la date commune d'achèvement pour des services de maintenance et de soutien, le Canada paiera un montant fondé sur le prix annuel ferme divisé par 365 jours et ensuite multiplié par le nombre de jours restant jusqu'à la date d'achèvement des services de maintenance. Pendant toute année subséquente au cours de laquelle le Canada exerce l'option d'achat de services de maintenance et de soutien, le montant total s'appliquera aux logiciels sous licence existants. **Pour l'hébergement et les services connexes à l'hébergement sur des licences supplémentaires d'utilisateur externe pour la période après la mise en œuvre:** Afin de prévoir une date de résiliation commune pour l'hébergement et les services de soutien connexes à l'hébergement, le Canada paiera un montant basé sur le prix annuel ferme divisé par 365 jours, puis multiplié par le nombre de jours jusqu'à la date de résiliation commune de l'hébergement. Pour toute année ultérieure au cours de laquelle le Canada exerce son option d'obtenir l'hébergement, le montant total s'appliquera sur le logiciel sous licence existant.

Solicitation No. – N° de l'invitation
HT372-192532/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
HT372-192532

Amd. No – N° de la modif.
003
File No. – N° du dossier
152xl21120-199151

Buyer ID – Id de l'acheteur
152XL
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

À la Section 7.14 Modalité de paiements, **DELETE** article (g) in its entirety and **INSERT** the following:

(g) Paiement unique – Licences d'utilisateur interne supplémentaires optionnelles pendant la mise en œuvre et après la mise en oeuvre:

À son unique discrétion, le Canada peut exercer l'option irrévocable pour des licences d'utilisateur interne supplémentaires pendant la mise en œuvre et/ou après la mise en oeuvre conformément à la base de paiement, annexe B. Si le Canada exerce cette option irrévocable, il paiera l'entrepreneur conformément à l'annexe B- Base de paiement et aux dispositions de paiement du contrat si:

- (i) une facture exacte et complète ainsi que *tout autre document* exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues du contrat;
- (ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada; et
- (iii) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

À la Section 7.14 Modalité de paiements, **INSÉRER** ce qui suit :

(i) Méthode de paiement – Paiement anticipé pour licences d'utilisateur interne facultatives et des licences d'utilisateur externe facultatives après la mise en œuvre:

Le Canada paiera l'entrepreneur à l'avance pour les travaux si:

- (i) une facture exacte et complète ainsi que *tout autre document* exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues du contrat;
- (ii) le Canada a vérifié tous ces documents;
- (iii) Les paiements anticipés n'empêchent pas le Canada d'exercer tout recours en relation avec ce type de paiement ou avec tous les travaux, si les travaux effectués s'avèrent inacceptables.

Solicitation No. – N° de l'invitation
HT372-192532/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
HT372-192532

Amd. No – N° de la modif.
003
File No. – N° du dossier
152xl21120-199151

Buyer ID – Id de l'acheteur
152XL
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

2.0 Mise à jour Annexe B – Base de Paiement

SUPPRIMER Tableau de prix 2 (TP2) dans son intégralité et **INSÉRER** ce qui suit :

Des estimations sont fournies à des fins d'évaluation. Le Canada n'est pas obligé d'acheter la quantité indiquée dans l'annexe B si un contrat est attribué. Aux fins de l'évaluation, chaque total des tableaux donnera lieu à un indicateur unique utilisant la lettre C et le numéro du tableau connexe. L'utilisation de la lettre C à cette fin n'a pas d'autre signification ni de rapport avec d'autres colonnes.

TABLEAU DE PRIX 2 (TP2)				
BESOIN INITIAL DE LICENCES D'UTILISATEUR INTERNE PRIX FERME TOUT COMPRIS (CAD \$)				
Prix ferme tout compris (taxes applicables en sus) pour la fourniture de 200 licences d'utilisateur interne, qui comprend tous les droits d'utilisation de la solution, la documentation du logiciel, la garantie, l'hébergement, la maintenance et l'assistance, les renoncations, les accords de non-divulgence et autres communiqués au Canada pour un maximum de 200 utilisateurs interne.				
Article no (A)	Description (B)	Prix par utilisateur interne (C)	Utilisateurs internes (D)	Prix calculé pour des fins d'évaluation (E) = ((C) X (D))
1	200 D'utilisateur Internes pour utiliser la Solution.	\$ _____	200	\$ _____
TP2: Prix total évalué de la soumission (E) = (C) X (D)				\$ _____
Remarque 1: Aux fins de l'évaluation, 200 représente le nombre estimatif d'utilisateurs interne.				
Remarque 2: Il n'y a aucune attente pour les licences d'utilisateurs externes.				

SUPPRIMER Tableau de prix 5 (TP5) dans son intégralité et **INSÉRER** ce qui suit :

Tableau de Prix (TP5)				
OCTROI FACULTATIF DE LICENCES PAR UTILISATEUR SUPPLÉMENTAIRE APRÈS LA PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE				
Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus)				
Article (A)	Description (B)	Prix par utilisateur supplémentaire (C)	Utilisateurs supplémentaires (D)	Prix calculé pour des fins d'évaluation (E) = ((C) X (D))
1	Option Année 1 : Licences d'utilisation internes supplémentaires conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____

Solicitation No. – N° de l'invitation

HT372-192532/B

Amd. No – N° de la modif.

003

Buyer ID – Id de l'acheteur

152XL

Client Ref. No. – N° de réf. De client

HT372-192532

File No. – N° du dossier

152xl21120-199151

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

2	Option Année 1: Licences supplémentaires pour utilisateurs externes selon l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
3	Option Année 2: Licences d'utilisation internes supplémentaires conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
4	Option Année 2: Licences supplémentaires pour utilisateurs externes selon l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
5	Option Année 3: Licences d'utilisation internes supplémentaires conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
6	Option Année 3: Licences supplémentaires pour utilisateurs externes selon l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
7	Option Année 4: Licences d'utilisation internes supplémentaires conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
8	Option Année 4: Licences supplémentaires pour utilisateurs externes selon l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
9	Option Année 5 : Licences d'utilisation internes supplémentaires conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
10	Option Année 5: Licences supplémentaires pour utilisateurs externes selon l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
11	Option Année 6: Licences d'utilisation internes supplémentaires conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
12	Option Année 6: Licences supplémentaires pour utilisateurs externes selon l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
13	Option Année 7: Licences d'utilisation internes supplémentaires conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
14	Option Année 7: Licences supplémentaires pour utilisateurs externes selon l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
15	Option Année 8: Licences d'utilisation internes supplémentaires conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
16	Option Année 8 : Licences supplémentaires pour utilisateurs externes selon l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
17	Option Année 9: Licences d'utilisation internes supplémentaires conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
18	Option Année 9: Licences supplémentaires pour utilisateurs externes selon l'annexe A - Énoncé des travaux	\$ _____	100	\$ _____
TP5 : Prix total évalué de la soumission (somme des prix en (E) ÷ 18) = C5				\$ _____
Remarque 1: Aux fins de l'évaluation, 100 est le nombre estimatif d'utilisateurs supplémentaires par période.				

À la Tableau de Prix 10 (TP10), **SUPPRIMER** Article #2, colonne (B) Description, dans son intégralité et **INSÉRER** ce qui suit :

Tableau 2 - BESOIN INITIAL DE LICENCES D'UTILISATEUR INTERNE PRIX FERME TOUT COMPRIS (CAD \$)

3.0 Mise à jour Annexe D – Définitions and Interprétations

INSÉRER les définitions suivantes sous Annexe D – Définitions and Interprétations:

“**Licences d'utilisateur interne**” Tout utilisateur du gouvernement du Canada ayant accès à tous les modules de la Solution.

“**Licences d'utilisateur externe**” Tout utilisateur qui accède au module Portail de la Solution.

4.0 Questions et réponses

Question 51: Pouvez-vous clarifier la définition de « licences perpétuelles » ? (Cité dans la section 1 du document principal de la DP, p. 38 sur 4. 77, section 7.1.1. Phase 2a)

Réponse 51: Un logiciel sous licence perpétuelle signifie que le Canada achète une licence de propriété à perpétuité. La licence du Canada d'utiliser le logiciel sous licence est perpétuelle, indépendamment de toute résiliation du contrat par consentement mutuel, pour la commodité du Canada ou par défaut de l'entrepreneur, tant que le Canada a payé pour la licence du logiciel sous licence.

Question 52: Quelle est la signification de « tarification par lot » ?

Réponse 52: Le prix de lot fait référence à la quantité fixe d'unités, plutôt qu'à l'unité.

Question 53: Comment Santé Canada préférerait-il recevoir des informations sur les prix d'une solution qui comprend deux entités OEM distinctes ?

Réponse 53: Les soumissionnaires doivent regrouper les coûts de la solution conformément à l'annexe B.

Question 54: Est-ce que Santé Canada préférerait des tableaux de prix distincts qui reflètent les prix intégrés des deux solutions ?

Réponse 54: Les soumissionnaires doivent regrouper les coûts de la solution conformément à l'annexe B.

Question 55: L'accès pour les utilisateurs externes (non ceux qui font partie du groupe d'utilisateurs de Santé Canada) est-il requis ? Si oui, comment devrions-nous fournir cela dans notre offre financière ?

Réponse 55: Il existe deux types d'utilisateurs externes. Les premiers sont des utilisateurs avec des comptes de connexion et les seconds sont sans comptes :

1) Les utilisateurs disposant d'un compte sont les fabricants, les distributeurs, les détaillants, les laboratoires et les installations d'essai. Leur rôle est de soumettre électroniquement des données structurées (par exemple, des rapports de l'industrie, des rapports de résultats d'analyses de laboratoire) ou des demandes de renseignements. Ils n'auraient pas accès à l'application principale utilisée par les employés de SC (les utilisateurs internes). Afin de soumettre électroniquement des données structurées, ils nécessiteraient un accès au :

a) Module portail web de la Solution via une interface utilisateur de portail sécurisée.

Solicitation No. – N° de l'invitation

HT372-192532/B

Client Ref. No. – N° de réf. De client

HT372-192532

b) Une API REST sécurisée.

Amd. No – N° de la modif.

003

File No. – N° du dossier

152x121120-199151

Buyer ID – Id de l'acheteur

152XL

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

2) Les utilisateurs sans compte sont le grand public, qui soumettrait des enquêtes, des plaintes ou des demandes d'assistance via une interface utilisateur de portail sécurisée. Il n'y aura aucun coût pour ces utilisateurs.

L'attente est que l'accès des utilisateurs externes soit gratuit. Cependant, l'annexe B a été modifiée pour permettre aux soumissionnaires de soumettre des informations financières pour les licences d'utilisateurs internes et les licences d'utilisateurs externes.

Question 56: Pouvons-nous proposer des ressources basées à l'étranger comme en Inde (qui ne détiennent pas d'autorisation de fiabilité) en tant que partie de l'équipe pour la phase 2 - Solution complète ?

Réponse 56: La partie 6 – Exigences relatives à la sécurité et aux finances indique que « Avant l'attribution du contrat, les conditions suivantes doivent être remplies ». Phase 2 - Solution complète est une option dans le contrat de prototype attribué et, par conséquent, l'approche proposée ne serait pas conforme à toutes les exigences de sécurité avant l'attribution du contrat de prototype.

Question 57: Pouvons-nous utiliser des ressources basées à l'étranger comme en Inde (qui ne détiennent pas d'autorisation de fiabilité) pour la construction de la ECC ?

Réponse 57: Cette approche ne serait pas conforme aux exigences de sécurité de la section 6 - Exigences de sécurité et financières de la DP. L'étape ECC est initiée après l'attribution du Contrat de Prototype.

Question 58: Où dans l'offre fournissons-nous les noms et les détails des ressources pour la phase ECC ? Ou les catégories de ressources sont-elles suffisantes ?

Réponse 58: Les noms de ressources ne sont pas requis pour la phase ECC. Au cours de la mise en œuvre, les ressources seront disponibles au fur et à mesure des demandes dans le cadre du processus d'assistance technique.

Question 59: Où pouvons-nous nous inscrire au programme TI d'évaluation CCC ?

Réponse 59: Ce processus est initié par le ministère client, généralement par l'approvisionnement, mais souvent par les équipes de l'ISSO ou de la sécurité informatique. Les soumissionnaires sont tenus de suivre les instructions de l'annexe E – Processus d'évaluation de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement. L'évaluation informatique est lancée après le processus d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement qui en résulte.

Question 60: Le Canada peut-il fournir aux soumissionnaires une fourchette budgétaire pour la mise en œuvre et la gestion de la solution.

Réponse 60: Pour devenir le soumissionnaire retenu dans ce concours, les soumissionnaires doivent soumettre leur prix le plus compétitif conformément aux exigences énoncées dans la DP. Les décisions budgétaires étaient fondées sur l'engagement précédent de l'industrie, les DP.

Question 61: Dans les tableaux de prix des solutions Licences perpétuelles, le Canada ne fait aucune référence ou aucun emplacement pour identifier/inclure les coûts de maintenance annuels continus. Les fournisseurs de solutions logicielles ont également des coûts de maintenance annuels en plus du coût de la licence initiale. Ces frais de maintenance annuels sont une exigence obligatoire pour la fourniture de la solution. Le Canada pourrait-il indiquer l'endroit précis où les coûts d'entretien annuels devraient être détaillés ou fournir un tableau de prix supplémentaire dans lequel les coûts d'entretien annuels devraient être répertoriés.

Solicitation No. – N° de l'invitation

HT372-192532/B

Amd. No – N° de la modif.

003

Buyer ID – Id de l'acheteur

152XL

Client Ref. No. – N° de réf. De client

HT372-192532

File No. – N° du dossier

152x121120-199151

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse 61: Le Canada fait référence aux coûts annuels des services de maintenance et de soutien, pour la licence elle-même et les coûts annuels d'hébergement. Veuillez consulter le Tableau des prix 6 (PT6) – Services de maintenance et d'assistance de la solution en option. Consultez également le tableau des tarifs 7 (PT7) – Services d'hébergement de solutions en option pour la maintenance de l'hébergement du nuage.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES RESTENT INCHANGÉS.